

### Demandes de bourses ou le parcours du combattant

Les demandes de bourses d'études ou subsides de formation doivent parvenir au service financier de l'enseignement une fois que le requérant a commencé la fréquentation des cours de l'université afin de fournir une attestation.

Jusqu'à ce que l'étudiant a réuni toutes les attestations nécessaires, 1 mois s'écoule facilement et il peut ensuite adresser sa demande au service concerné. Il faut aussi savoir que l'abonnement CFF plus de 2'200.- les taxes et émoluments universitaires doivent être payés avant le début des cours. Une fois la demande déposée avec toutes les attestations, il ne reste plus qu'à attendre la décision du service des finances et de l'enseignement.

Dans des cas concrets où la taxation fiscale des parents est pourtant connue, il a fallu patienter plus de 5 mois pour que le requérant obtienne enfin une réponse.

Au vu de ce qui précède nous demandons :

1. Le gouvernement a-t-il connaissance des retards dans les décisions d'octroi de bourses d'études ou il arrive que certains étudiants ont terminé leur semestre avant de recevoir une réponse ?
2. Le gouvernement ne pourrait-il pas, par voie d'ordonnance, simplifier les procédures relatives à la présentation des demandes de même que les bases et systèmes de calculs pour faciliter le travail de l'administration et la compréhension des requérants ?

Nous remercions le gouvernement de ses réponses.

Delémont, le

5 Septembre  
2007

Groupe UDC  
Jean-Pierre Mischler

